

GRAND PRIX SENIORS 2&3 DE TOURS-ARDREE**8 et 9 Octobre 2025****TOURS ARDREE**

Golf de Tours Ardree

37360 Saint Antoine du Rocher

02 47 56 77 38 - Mail : tours.ardree@bluegreen.frSite internet : www.bluegreen.fr et ASGCTA.com**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE***Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.**Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.***1- CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Épreuve ouverte aux joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, ayant la veille de l'épreuve, 60 ans ou plus pour les dames et seniors messieurs.

Les joueurs devront être licenciés de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40€ ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames : index inférieur à 28,4

Départs marques rouges

Une série Messieurs : index inférieur à 24,4

Départs marques jaunes

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont wild cards maximum
96	24	10

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2024 (Cahier des charges des Trophées séniors/Séniors 2/Séniors 3 et des Grands Prix Séniors 1.2.1.7 §7).

Note 1 : La Ligue du Centre-Val de Loire dispose de wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **30 septembre 2025**

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1^{ère} place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la ffgolf.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2025.

3- INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er août 2025 et jusqu'au 1^{er} octobre 2025 à 23 heures.

Inscription et règlement en ligne sur le site de Helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/asgcta/evenements/ts2-ts3-de-tours-ardree>

Ou sur le site de l'association sportive : www.ASGCTA.com

Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) :

- 90 Euros
- 60 Euros pour abonnés UGOLF « France » ou « Régional Ouest »)
- 40 Euros pour les membres AS de Tours Ardrée

La liste des participants retenus sera publiée sur le site de l'AS et communiquée à la *Ligue* avant le 4 octobre 2025 à 12h.

La journée d'entraînement est prévue le **mardi 7 octobre**, sur réservation des départs au Golf.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- REMISE DES PRIX

30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Classement en brut uniquement.

Trophée aux premiers des classements Dames et Messieurs Séniors 2 et 3.

Autres Prix : 2^{ème} Brut Dames ; 2^{ème} et 3^{ème} Brut Messieurs

6- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel